

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

SENEGAL

Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité Alimentaire: Performance récente et perspectives

Le but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et

réduction de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la Politique Agricole Commune (ECOWAP) à travers son Programme Régional d'Investissement agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricoles (PNIA). Une de ses activités principales est d'appuyer les pays d'une part dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole, d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance, ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté d'autre part. La présente brochure résume les résultats liés à cette composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de

croissance et de réduction de la pauvreté futures, si elles se maintiennent dans le long terme.

- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à atteindre en termes de changement de croissance et de réduction de la pauvreté.
- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de taux annuel moyen de croissance agricole de 6% du PDDAA.
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réduction de moitié du taux de pauvreté entre 1995 et 2015 (OMDI) et entre 2008 et 2020 (de 34 à 17%).
- L'analyse comparative des niveaux de croissance et de réduction de la pauvreté, pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est axée autour de deux questions centrales à savoir :

- (i) Le Sénégal serait-il en voie d'atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir?
- (ii) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs aux horizons 2015 et 2020?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

LE SENEGAL EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs de l'ECOWAP/PDDAA

Au cours de la période 2000–2005, le Sénégal a réalisé des performances relativement bonnes, avec un PIB national qui a cru au taux annuel moyen de 4,4%. Durant la même période, le PIB agricole a enregistré une faible croissance de 2,1%, trois fois inférieure à l'objectif de 6% du PDDAA. De plus, celle-ci est marquée par une évolution erratique du PIB agricole. D'une croissance négative de 6,2% en 2000–2002, le PIB agricole a atteint une croissance annuelle de 10,4% entre 2003 et 2005. Quant à la

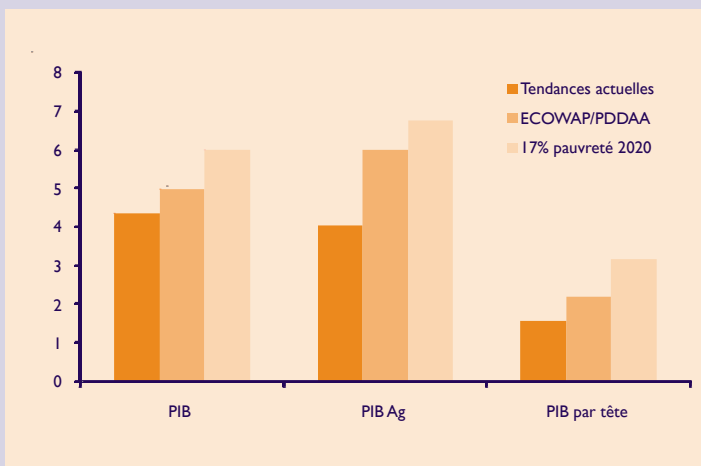
contribution du secteur agricole à la croissance du PIB global, elle est demeurée modeste ne dépassant pas 0,63 point de pourcentage dans la période.

Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques de croissance dans le secteur agricole jusqu'en 2015 devraient se résumer comme suit:

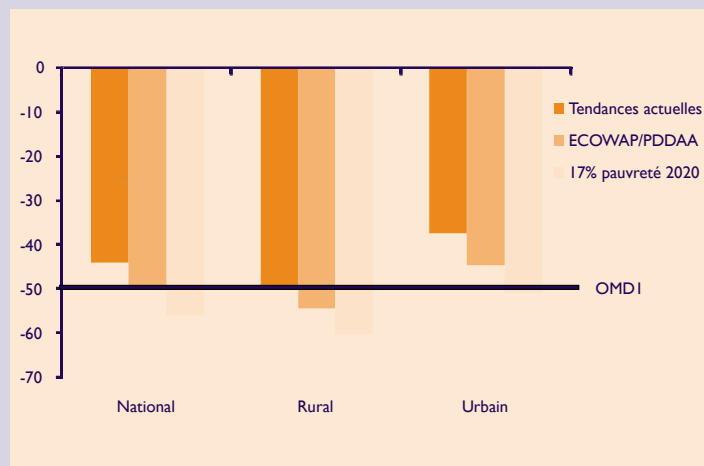
- (i) Une stabilisation de la croissance annuelle de la productivité pour le secteur agricole par rapport à l'année 2005. Cette croissance se situerait à 3,2% pour les mil et sorgho, 2,6% pour le maïs, 5,7% pour le riz, 5,5% pour les légumes, 2,6% pour les fruits, 5,0% pour le coton, 2,8% pour l'arachide, 4,5% pour l'élevage et 5,1% pour la pêche.
- (ii) Un accroissement des superficies emblavées de 5,4% pour le mil et le sorgho, 2,4% pour le maïs, 2,8% pour le riz, 1,6% pour les légumes, 4,1% pour les fruits, 1,6% pour le coton et 14,4% pour l'arachide.

Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 4,4% par an pour l'ensemble de l'économie et à 4,1% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du PIB par habitant autour de 1,6% (Graphique 1). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Avec une poursuite des tendances passées, plus du quart de la population sénégalaise vivraient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Si dans les zones urbaines, cette proportion est de 19%, elle atteint 36% dans les zones rurales. Les performances relevées dans les sous-secteurs des céréales se traduisent par une dépendance aux importations en céréales pour couvrir une part à hauteur de 38% des besoins nationaux en 2015. En conséquence, un surcroît

Graphique 1 : Taux de croissance annuel entre 2005–2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 2 : Réduction du taux de la pauvreté entre 1995 et 2015 selon les différents scénarios (%)



d'effort d'amélioration sensible des rendements et d'extension des superficies cultivées est nécessaire pour sortir les populations rurales et urbaines de la trappe de la pauvreté.

Etant donné que la population aurait augmenté durant la même période de 2,5%, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 1,83 millions pour tout le pays d'ici à 2015 (Graphique 3). Les résultats présentés ci-dessus indiquent que la poursuite des tendances passées ne sera pas une stratégie soutenable puisqu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs que la CEDEAO assigne à ses pays membres en termes de croissance agricole et de réduction de la pauvreté.

LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

Vue d'ensemble des objectifs stratégiques du secteur agricole

Les objectifs du secteur agricole du Gouvernement du Sénégal sont exposés dans quatre documents stratégiques: le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Stratégie de Croissance Accélérée de 2006 (SCA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et tout récemment la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Les objectifs spécifiques de la SCA et du DSRP sont spécifiés en accord

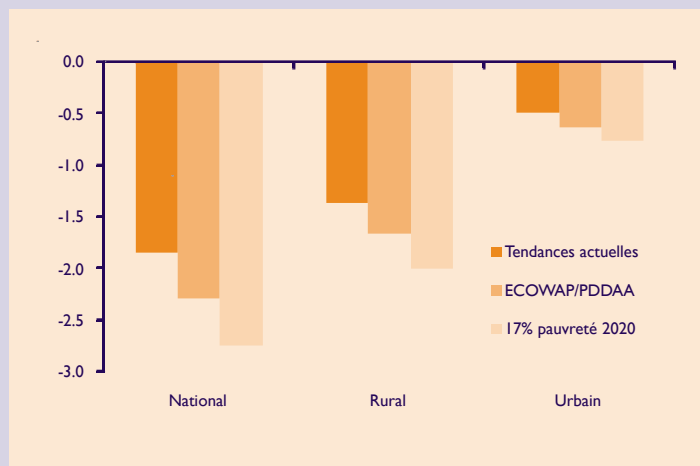
avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le DSRP a défini quatre axes stratégiques. Dans son axe I, création de richesses pour une croissance pro-pauvre, le secteur primaire devrait progresser en moyenne de 10%. Cette évolution serait influencée, essentiellement par une croissance du sous-secteur agricole de 12,5%, du sous-secteur de l'élevage et de la chasse de 5,5% et du sous secteur de la pêche de 8,5%. Les principes de la LOASP découlent des objectifs politiques, économiques et sociaux du Gouvernement, contenus dans le DSRP. La GOANA est une stratégie d'intensification et de généralisation des mesures prises ces dernières années et une confirmation de la SCA, faisant du secteur de l'agriculture la base du développement et le moteur essentiel de la croissance économique. En termes concrets, la GOANA a spécifié les objectifs de production de riz, de maïs, de mil/sorgho, de blé, de fonio, de manioc, d'arachide, de coton et des cultures horticoles pour l'année 2008–2009. Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) envisage d'augmenter la production de riz blanc à 1 000 000 tonnes, équivalent à 1 500 000 tonnes de paddy, à l'horizon 2012.

Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté sous l'ECOWAP/PDDAA

L'objectif de croissance de 6% du PIB agricole avec la mise en œuvre effective de l'agenda ECOWAP/PDDAA contribuerait substantiellement à la croissance de l'économie nationale qui passerait de 4,4% (tendances actuelles) à 5% par an. Le PIB par tête augmenterait de 2,2% (Graphique 1). Les performances relevées dans les sous-secteurs des céréales se traduisent par une amélioration

Graphique 3 : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005–2015 selon les différents scénarios (Mill.)



substantielle du taux de couverture des besoins céréaliers à partir de la production locale. Ce ratio atteint environ 91% en 2020, les importations ne devant couvrir qu'une part marginale des besoins nationaux pour ces produits. Avec une mise en œuvre réussie du PDDAA, le Sénégal atteindrait l'OMDI en 2015 et le nombre absolu de pauvres diminuerait de 2,3 million au niveau national.

Taux de croissance requis pour atteindre l'objectif d'un taux de pauvreté de 17% en 2020

Même si le scénario ECOWAP/PDDAA est mis en œuvre avec succès par rapport à l'objectif d'atteinte de l'OMDI, plus du quart de la population totale serait encore exclu des fruits de cette croissance en 2015. En zones rurales, cette proportion s'élèverait à près d'un tiers. Etant donné que ces perspectives ne reflètent pas suffisamment les ambitions des autorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, les conséquences sur l'économie nationale d'un objectif plus élevé de réduction de moitié le taux de pauvreté de 2008 qui correspondrait à un taux de 17% en 2020 ont été analysées. Pour y parvenir, il faudrait en même temps, une augmentation de 6,8% du PIB agricole et un taux de croissance de 5,7% au moins pour le reste de l'économie. Sous ce scénario le taux de pauvreté réduira de 56% au niveau national et de 60% au niveau rural. Ces taux sont bien au-delà de l'objectif d'OMDI qui est de réduire de moitié le taux de pauvreté entre 1995 et 2015 (Graphique 2). Le nombre absolu de pauvres diminuerait de plus de 2,7 million d'habitants au niveau national et de presque 2,0 million au niveau rural entre 2005 et 2015 (Graphique 3). Dans le secteur agricole, l'offre augmente plus fortement pour l'arachide, le riz, le mil/sorgho et le maïs. La progression de l'offre de céréales induit une amélioration substantielle du taux de

couverture des besoins céréaliers comparativement au scénario de l'ECOWAP/PDDAA. Ce taux atteint près de 105% en 2020. Etant donné la difficulté de l'agriculture sénégalaise à se maintenir durablement sur un sentier de croissance annuelle de 5%, l'accélération de la réduction du taux de pauvreté pour le porter à 17% requerra en conséquence des efforts simultanés dans les autres secteurs de l'économie.

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Sénégal d'atteindre l'objectif de croissance de l'ECOWAP/PDDAA et de réduction de la pauvreté ; (ii) les résultats escomptés avec le scénario ECOWAP/PDDAA seraient suffisants pour atteindre la cible de l'OMDI qui est de réduire de moitié la pauvreté entre 1995 et 2015 (Graphique 2) ; (iii) en réalisant un taux de croissance du secteur agricole de 6,8% et un taux de croissance non agricole de 5,7%, le Sénégal parviendrait à atteindre cet objectif plus tôt et même à réduire davantage le taux de pauvreté, jusqu'à 17% au niveau national, à l'horizon 2020.

Bien qu'une croissance accélérée du secteur agricole au niveau global soit la stratégie de réduction de pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Sénégal, une telle stratégie doit reconnaître que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications par rapport à la réduction de la pauvreté. Cette analyse est le sujet de la *Brochure 3 : Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire*.

Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l'Elevage ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et l'Assainissement ; Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICS, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

Personnes ressources : Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07
Madame Maimouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68
Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS : (+221) 77 651 20 43
Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA : (+221) 77 513 51 21

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

SENEGAL

Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

Mettre en œuvre le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) à travers l'ECOWAP comme pièce maîtresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans

la région suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle

important comme sources principales de croissance favorable aux pauvres au niveau national et particulièrement au niveau rural. Le Sénégal et les autres pays africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA, pour être réussie, doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de

la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles au niveau des revenus et de la réduction de la pauvreté. Dès lors, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles permettra au Gouvernement du Sénégal de mieux cibler les options susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté. .

CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU SENEGAL

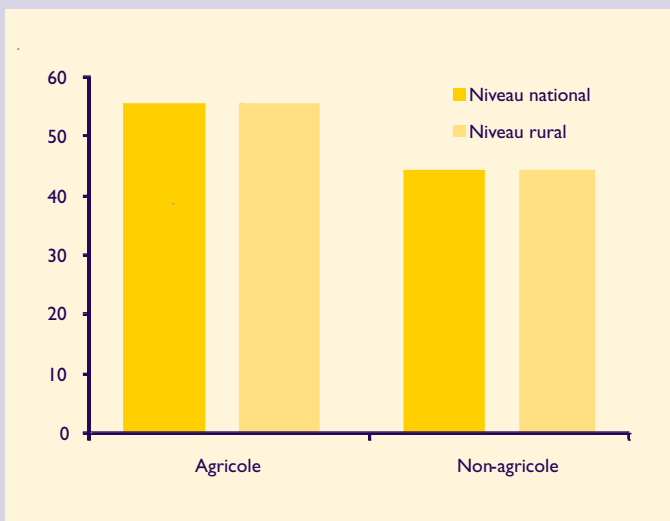
Des scénarios de réalisation de l'ECOWAP/PDDAA, de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles révèlent qu'au Sénégal, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait beaucoup plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près 57% à la croissance du secteur agricole et 43% à la croissance du secteur non agricole (Graphique 1).

Bien que la croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Sénégal, une telle stratégie doit reconnaître que les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée d'une part par ses contributions initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages et d'autre part par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance. Le Graphique 2 illustre la

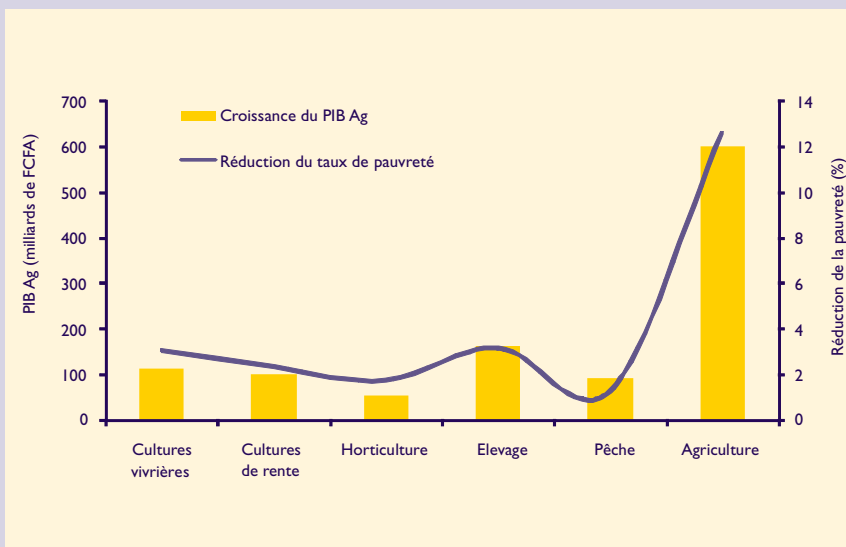
contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des différents sous-secteurs.

Sur ce graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions à l'augmentation du PIB agricole résultant de la croissance annuelle dans chaque sous-secteur sous le scénario ECOWAP/PDDAA. La courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur de l'élevage révèle la plus grande contribution à l'augmentation des revenus agricoles. La croissance de ce sous-secteur soutenue jusqu'en 2015 générerait un revenu supplémentaire de 163 milliards de FCFA par rapport à la valeur du PIB en 2005. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 3,2%. Pour les cultures vivrières, le revenu supplémentaire généré serait plus faible, soit de 113 milliards de FCFA mais la baisse correspondante du taux de pauvreté est la même que pour le secteur de l'élevage. Les contributions des cultures de rente, de l'horticulture et de la pêche sont nettement plus faibles. Ces sous-secteurs génèrent des revenus agricoles supplémentaires compris entre 55 et 1000 milliards de FCFA et une réduction de la pauvreté entre 1,3 et 2,3%. A l'horizon 2015, un effort de croissance de 6% réalisé pour l'ensemble du secteur agricole augmenterait le PIB agricole de 604 milliards de FCFA et réduirait la pauvreté de 12,6 %.

Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)



Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (milliards de FCFA) et à la réduction de la pauvreté (%)



EFFICACITE

DES STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés sur le Graphique 3. La courbe supérieure (tendance actuelle) indique la baisse du taux de pauvreté avec l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie, ce qui résulterait en une réduction de la pauvreté de 50,7 en 2005 à 28,1% en 2015. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme de réduction de la pauvreté avec une stratégie qui réussirait à créer une croissance de 6% dans l'ensemble du secteur agricole. Le taux de pauvreté tomberait à 25,2%, soit une réduction de 2,9 point de plus comparativement à la tendance actuelle.

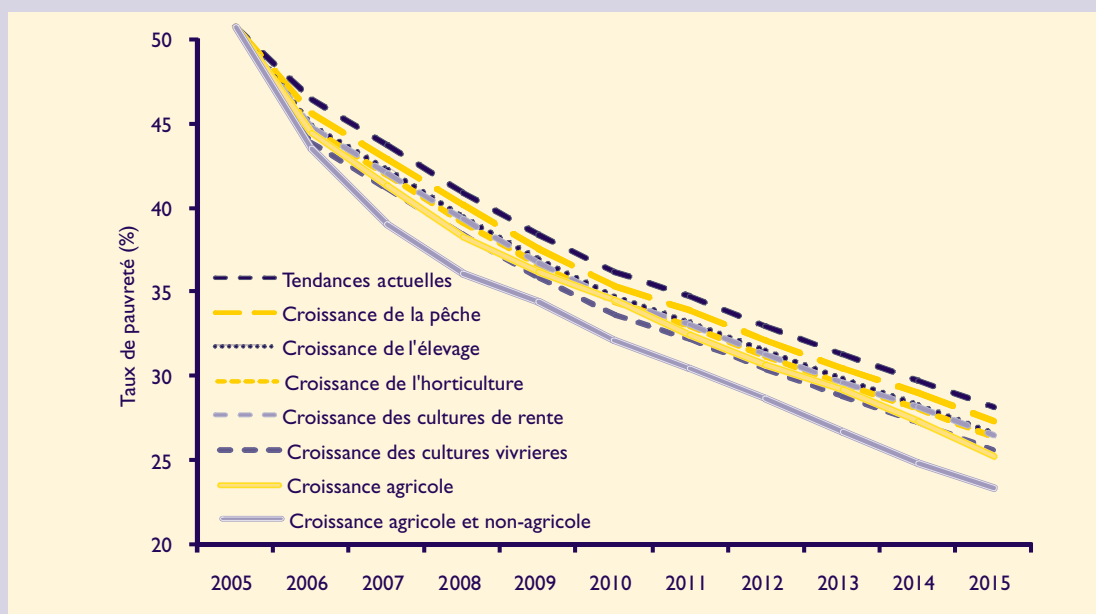
Les courbes situées entre les deux courbes précédentes représentent la baisse de la pauvreté, calculée sur la base d'élasticités, qui serait atteinte si le Sénégal choisit une stratégie qui se concentre sur la croissance dans un sous-secteur particulier. La baisse de l'incidence de pauvreté, atteindrait 2,5 points de pourcentage dans

le cas des cultures vivrières, 1,6 dans les cas de cultures de rente, 1,5 pour l'élevage, 1,8 pour l'horticulture et 0,8 points de pourcentage pour la pêche comparativement à la tendance actuelle. Ainsi, une stratégie centrée exclusivement sur les cultures vivrières contribuerait plus efficacement à la réduction de la pauvreté que les stratégies basées sur les autres sous-secteurs. Toutefois, toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

La courbe inférieure révèle la contribution qui revêtirait une stimulation de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'avec une stratégie qui combine une croissance agricole de 6,8% avec une croissance de 5,7% dans le secteur non agricole, la baisse du taux de pauvreté serait de 4,7 points de pourcentage par rapport à la tendance actuelle, soit une baisse supplémentaire de 1,8 points de plus que la stratégie ne portant que sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non-agricole largement diversifiée.

Il peut être difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole élevé – estimé à 6,8% – qui serait requis pour un taux de pauvreté de 17% à l'horizon 2020 (Voir Brochure 2 : Croissance agricole, réduction de

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Sénégal peut faire des progrès significatifs vers cette cible – en assurant une mise en œuvre réussie de l’agenda de l’ECOWAP/PDDAA de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non-agricoles.

L’analyse précédente des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA :

- 1) L’agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu’au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.

- 2) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 22,6 points de pourcentage à l’horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2005 pour le pays (50,7%).
- 3) Des stratégies de croissance visant isolément les sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus modestement qu’une stratégie de croissance intervenant dans l’ensemble du secteur agricole.
- 4) Le potentiel de réduction de la pauvreté serait d’autant plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non-agricoles.

Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l’assistance de l’Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l’Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l’Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l’Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l’Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l’Elevage ; Ministère de l’Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l’Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l’Urbanisme, de l’Habitat, de l’Hydraulique et l’Assainissement ; Ministère des Mines, de l’Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l’Entrepreneuriat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICs, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

Personnes ressources: Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07
Madame Maïmouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68
Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS: (+221) 77 651 20 43
Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA: (+221) 77 513 51 21

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

SENEGAL

Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté tels que discuté dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire :

Performance récente et perspectives) est déterminé à partir de

l'estimation des besoins en financement du secteur agricole constitués de l'investissement public et de la consommation publique.

L'estimation de ces deux composantes de dépenses découle de la dynamique du capital public et de la consommation publique donnée par le modèle d'équilibre générale calculable. Quant au financement sur ressources propres des dépenses publiques (investissement public et consommation publique) dans l'agriculture, il est donné par la part du budget de l'État affectée à ce secteur qui dépend de l'évolution de l'assiette fiscale dans le temps. Le

niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté est obtenu en calculant l'écart entre le montant des besoins de financements simulés (investissements PTIP et consommation publique agricoles) et celui des ressources propres de l'État affectées au secteur de l'agriculture. L'élasticité de la croissance économique par rapport aux dépenses se situe bien au-dessus de la moyenne africaine qui est de 0,366%. En effet, une augmentation de 1% des dépenses publiques agricoles augmentera le taux de croissance du secteur de 0,78%.

BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ECOWAP/ PDDAA ET DE L'OMDI

Le Tableau 1 présente la performance récente de la croissance économique ainsi que le montant des dépenses qu'y ont été consenties. Le Tableau 2 présente les résultats des projections des besoins en financement à long-terme pour le secteur agricole.

Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est supérieure à la moyenne africaine. Une croissance agricole de 6% telle que préconisée par l'ECOWAP/PDDAA ainsi que la réduction de moitié du taux de pauvreté de 2008 – 34% – en 2020, exigent un taux de croissance des dépenses de 7,6% par an. Ce taux est un peu moins élevé que la tendance actuelle de croissance entre 2000–2005, qui se situe à 9,7% en moyenne (Tableau 1).

Si l'on suppose que le ratio des dépenses non-agricoles par rapport au PIB non-agricole reste invariable, un relèvement de l'effort budgétaire de l'Etat améliore le financement sur ressources propres de l'Etat à l'horizon 2020. Si la part de l'agriculture dans le budget est portée graduellement de 4,1% à 10% conformément à l'agenda ECOWAP/PDDAA, les besoins en financements du programme seraient, au total, de l'ordre de 2839 milliards

de FCFA pour la période 2005–2020. Ces besoins sont répartis en ressources à allouer aux dépenses d'investissement (2245 milliards de FCFA) et ressources à allouer aux dépenses de consommation publique (594 milliards de FCFA). Le financement sur ressources internes de l'Etat serait de l'ordre de 1942 milliards de FCFA dont 1751 milliards alloués aux fins d'investissement et 191 milliards de FCFA aux besoins de consommation publique. En conséquence, le financement total à rechercher au cours de cette période est estimé à 897 milliards de FCFA. Globalement, le gap de financement à rechercher chuterait de 110 en 2005 à 35 milliards en 2020. La part du financement sur ressources propres des dépenses publiques de l'agriculture passerait alors de 33% en 2005 à 82% en 2020.

Dans l'hypothèse de la poursuite d'un objectif plus ambitieux de réduction de la pauvreté (objectif de taux de pauvreté de 17% en 2020), les besoins en financements seraient, au total, de 2 768 milliards de FCFA pour la période 2005–2020. Les besoins d'investissement sont évalués à 2174 milliards de FCFA tandis que les ressources à allouer aux fins de consommation publique sont de l'ordre de 594 milliards de FCFA. Le financement sur ressources internes de l'Etat ne changeant pas, le gap total à rechercher pour ce scénario serait de l'ordre de 826 milliards de FCFA. La couverture des besoins en financement sur ressources internes passerait de 34% en 2005 à 84% en 2020. Cette légère amélioration observée dans la couverture des besoins en financement s'explique par la conjonction de deux phénomènes : un élargissement de

Tableau 1 : Croissance économique et dépenses publiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Taux de croissance (%)
PIB (milliards de FCFA)							
Secteur agricole	561,8	584,4	506,3	602,5	581,4	671,1	2,1
Secteur non-agricole	2770,0	2991,1	3211,3	3384,3	3661,4	3922,0	5,0
Global	3331,8	3575,5	3717,6	3986,8	4242,8	4593,1	4,4
Dépenses (milliards de FCFA)							
Secteur agricole	25,7	31,4	26,5	31,5	35,2	42,7	9,7
Secteur non-agricole	433,7	637,4	621,7	747,9	825,9	990,8	15,9
Total	459,4	668,8	648,1	779,4	861,1	1033,5	13,3
Pourcent (%)							
Dépenses Ag/Dépenses totales	5,6	4,7	4,1	4,0	4,1	4,1	
Dépenses Ag/PIB Ag	4,6	5,4	5,2	5,2	6,1	6,4	
Dépenses totales/PIB	13,8	18,7	17,4	19,5	20,3	22,5	

l'assiette fiscale dû à l'expansion des secteurs non-agricoles dont la contribution au PIB est plus importante et, surtout, d'importants gains de productivité dans l'agriculture qui atténuent le recours à des flux importants d'investissements physiques.

MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

La Graphique 1 présente l'estimation des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2020 basées sur celles du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) et sur les besoins en consommation publique du secteur agricole. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'un taux de croissance du PIB agricole de 6%, les dépenses publiques totales affectées au secteur agricole doivent se situer autour de 177 milliards de FCFA en moyenne par an. L'objectif d'un taux de pauvreté de 17% au niveau national en 2020 requiert, en revanche, des dépenses estimées à 173 milliards FCFA par an, en moyenne. En effet, un relèvement concomitant du PIB du secteur non-agricole est indispensable à l'atteinte de ce dernier objectif. L'effort de réduction de la pauvreté ne reposant plus exclusivement sur le seul secteur agricole, la pression en

terme de besoins en financement du secteur agricole en est légèrement réduite

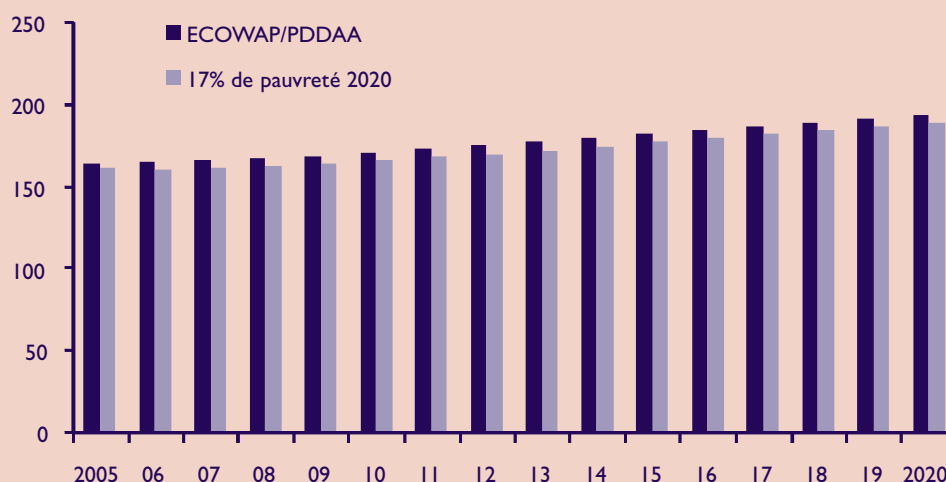
Les Graphiques 2 et 3 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Le gap de financement à rechercher est obtenu en calculant la différence entre le montant des dépenses publiques et les ressources propres de l'Etat affectées au secteur de l'agriculture. Le montant annuel des ressources internes pour financer l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA, passera de 55 milliards en 2005 à 159 milliards de FCFA en 2020 tandis que les besoins en ressources sont estimés à 164 milliards de FCFA en 2005 et 194 milliards de FCFA en 2020. Par conséquent, le gap de financement à rechercher passera de 110 milliards de FCFA en 2005 à 35 milliards de FCFA en 2020.

Pour réussir à atteindre un taux de la pauvreté de l'ordre de 17% en 2020 sous l'hypothèse de la poursuite des efforts enclenchés dans le cadre du PDDAA et d'une mise en contribution du secteur non-agricole, les ressources internes devraient passer de 55 milliards en 2005 à 159 milliards de FCFA en 2020. En raison d'un profil de croissance relativement drainé par le secteur non-agricole, le besoin en ressources du secteur agricole passerait de 162 milliards de FCFA en 2005 à 190 milliards en 2020. Sous ce dernier scénario, le financement à rechercher est estimé à 107 milliards en 2005 et 31 milliards en 2020.

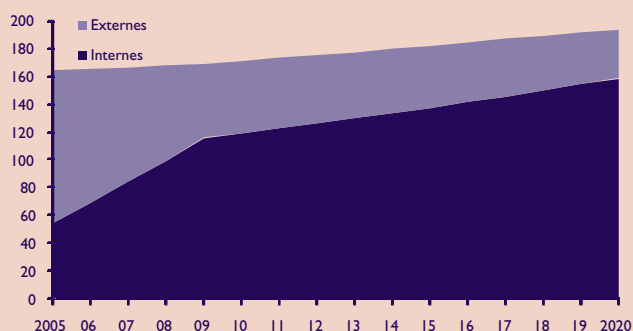
Tableau 2 : Allocation projetée des ressources au secteur agricole

	ECOWAP/ PDDAA	17% Pauvreté 2020
Taux de croissance (%)		
PIB Agricole	6,0	6,8
PIB Non-Agricole	4,8	5,7
PIB	5,0	6,0
Dépenses Agricoles (%)	7,6	7,6
Dépenses Totales (%)	2,9	2,9
Dépenses Ag/Dépenses Totals (%)		
2015	10,0	10,0
2020	10,0	10,0
Dépenses Ag/PIB Ag (%)		
2015	9,3	8,2
2020	9,3	8,3
Dépenses Totales/PIB (%)		
2015	18,7	16,3
2020	18,5	16,2

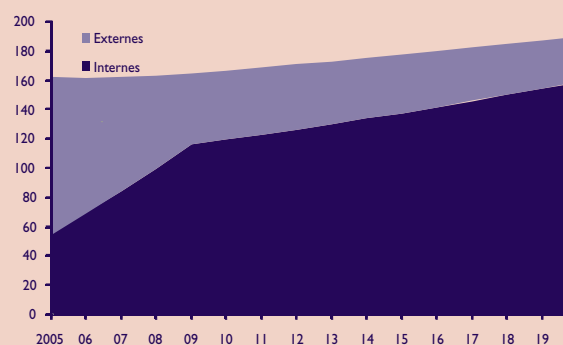
Graphique 1 : Financement requis par scenarios (milliards de FCFA)



Graphique 2 : Projections du financement requis à long-terme et des sources de financement sous l'objectif de l'ECOWAP/ PDDAA (milliards de FCFA)



Graphique 3 : Projections du financement requis à long-terme et des sources de financement sous l'objectif d'un taux de pauvreté de 17% en 2020 (milliards de FCFA)



Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l'Elevage ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et l'Assainissement ; Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICS, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

Personnes ressources: Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07
 Madame Maïmouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68
 Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS: (+221) 77 651 20 43
 Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA: (+221) 77 513 51 21

CEDEAO



Commission de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un but - Une Foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

SENEGAL

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

Le *Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD)* a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

i. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement

Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

ii. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

iii. La revue des progrès au niveau national : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (ReSAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en oeuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat

à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (SENEGAL-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter les meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en oeuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des

- services statistiques, des unités de planification, des universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer coordonné par la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques (DAPS) qui rassemble toutes les parties prenantes : structures gouvernementales, organisations professionnelles agricoles, partenaires techniques et financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le SAKSS national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national.

Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

Au Sénégal, plusieurs ministères interviennent dans le secteur agricole et rural, notamment : les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage et de la pêche. Malgré cette multiplicité des départements ministériels, leur objectif commun porte en particulier sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales.

Pour cela, il est nécessaire de faire une évaluation permanente qui consacre l'adoption des Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT) et des systèmes de suivi-évaluation des cellules de planification et de statistiques, pour :

- coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes du secteur ;
- capitaliser les innovations technologiques issues des résultats de la recherche et des bonnes pratiques payannes ;
- stocker et diffuser les connaissances pour qu'elles soient accessibles à l'ensemble des couches sociales.

Cependant, ces mécanismes présentent des forces et des faiblesses.

Forces

Le Gouvernement du Sénégal a consenti des efforts énormes qui ont abouti à la mise en place de plusieurs dispositifs d'analyse, de coordination et de suivi-évaluation parmi lesquels :

- une cellule d'étude et de planification fonctionnelle au niveau du ministère en charge de la pêche ;
- une cellule d'étude et de planification stratégique disposant d'un système de suivi-évaluation pour tenir compte de l'ensemble des besoins en informations du ministère en charge de l'environnement ;
- un système de suivi-évaluation sectoriel appuyé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Monitoring et d'Evaluation (PASYME) dont la mise en place est en cours au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Il convient de noter que tous les projets relevant de ce département disposent de systèmes de suivi-évaluation fonctionnels.

De façon générale, les activités de SE des projets sont concentrées sur le suivi d'exécution et le suivi de certains effets. Parallèlement, le Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP), le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural (PROMER) et le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) font du suivi d'impact un élément majeur de leur dispositif de suivi-évaluation. En outre, l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) est en train de mettre en place un Système d'Information Technologique Agricole et Rurale (SITAR).

Par ailleurs, le Sénégal a engagé, une profonde réforme de son système statistique, à travers la loi N° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques et ses décrets d'application. Ainsi, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a été créée afin de répondre de manière fiable et en temps opportun aux multiples besoins en statistiques officielles, quels qu'en soient les utilisateurs ou les cadres d'expression de ces demandes en données.

Faiblesses

Elles peuvent être résumées comme suit :

- manque de synergie des systèmes existants ;
- inadaptation du cadre juridique pour la plupart des services statistiques sectoriels et des observatoires statistiques ;
- instabilité de la tutelle administrative dont dépendent les producteurs de données statistiques ;
- absence d'interprofessions pour certaines filières ;
- appui insuffisant des décideurs pour la fonctionnalité des systèmes de suivi-évaluation ;
- faiblesse des systèmes de suivi-évaluation au niveau de certaines structures déconcentrées des ministères ;
- fonctionnement à la demande des directions techniques centrales et des services déconcentrés pour répondre aux besoins d'informations des ministères.

Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

Le SAKSS national devra être créé à partir de ces dispositifs existants, tout en s'attaquant aux faiblesses décelées, notamment en ce qui concerne leur renforcement ainsi que leur coordination. Il devra mettre l'accent sur l'analyse et la capitalisation des résultats. En effet, les ministères intervenant dans le secteur disposent de systèmes de suivi-évaluation, certes peu structurés, mais pouvant servir de base à l'élaboration du système d'information. Par conséquent, il sera nécessaire d'identifier,

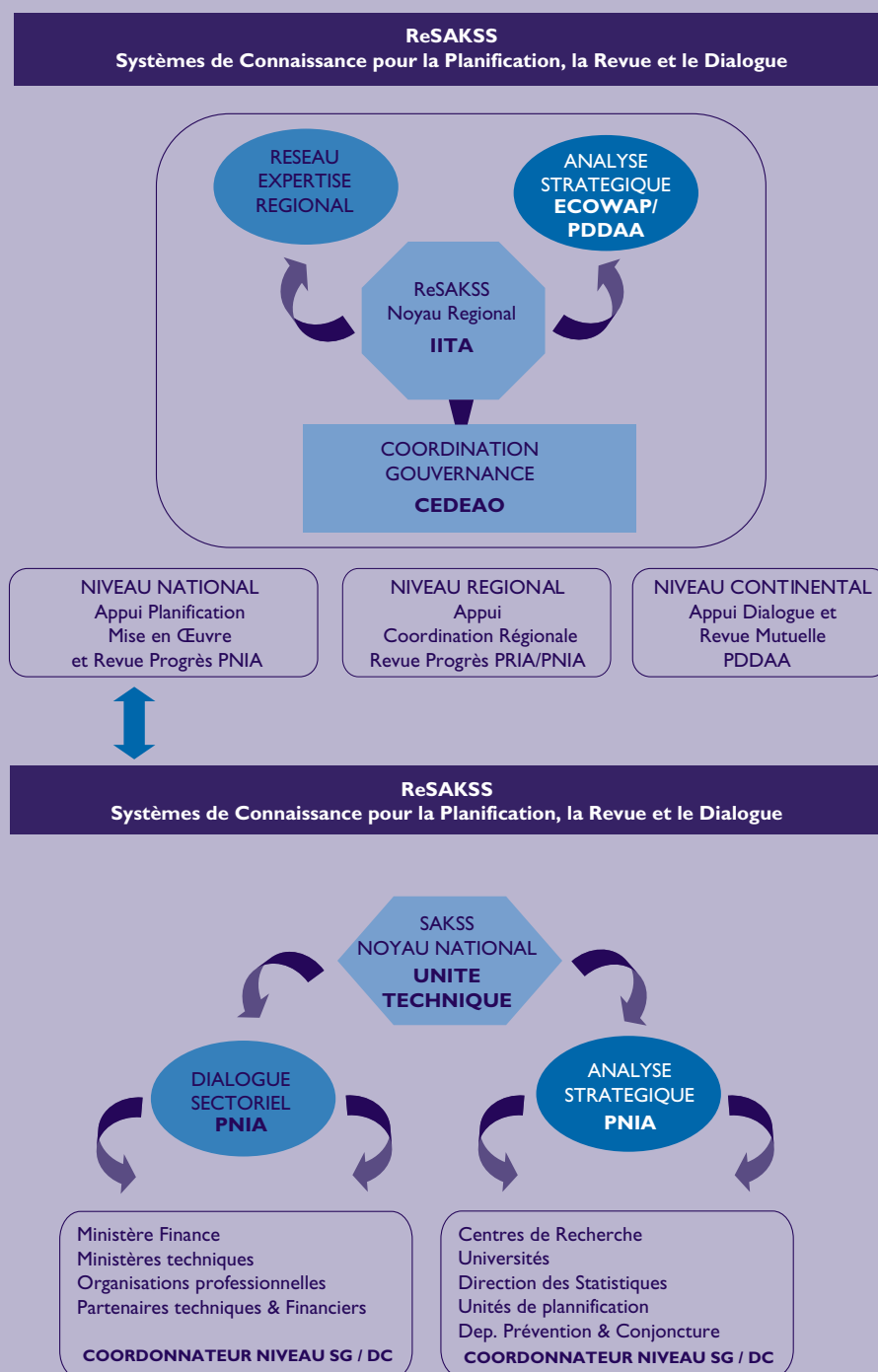
dans chaque sous-secteur, les structures, points focaux, qui constitueront à terme les membres du réseau du SAKSS national.

Améliorations souhaitées

Elles sont multiples, on peut en retenir deux :

- la mise en place d'un système applicable à l'ensemble des acteurs du secteur agricole en fédérant les systèmes existants (à l'image du PASYME et du SITAR) par le biais d'une application web accessible à l'ensemble des parties prenantes ;

Graphique I – Dispositif de coordination et de suivi-évaluation de ECOWAP/PDDAA au niveau national et régional



- le renforcement des capacités des structures existantes pour une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des systèmes.

Institutions pressenties pour faire partie du réseau élargi

La société civile et le secteur privé feront partie du réseau élargi.

Propositions sur la composition et la coordination

Pour être en mesure de répondre aux besoins en informations, le système devrait assurer les fonctions suivantes :

- Suivi de l'exécution des programmes et projets.** Il s'agit du suivi opérationnel du déroulement des activités des programmes et projets et de l'évaluation des écarts par rapport aux objectifs fixés.
- Appui à la mise en place d'un système d'informations.** Certaines directions techniques centrales des ministères intervenant dans le secteur, ont des besoins d'informations particuliers liés à leurs activités de contrôle ou pour répondre à des obligations internationales (statistiques liées à des spécificités : maladies, infestations, problèmes phytosanitaires, etc.).
- Suivi des résultats (effets et impacts).** Il s'agit de suivre l'ensemble des changements qui interviennent. Le suivi des effets est généralement associé à plusieurs projets qui visent un objectif commun. L'analyse des données permet d'ajuster, au besoin, les programmes.
- Évaluation des résultats (effets et impact).** L'évaluation des effets et des impacts s'appuie nécessairement sur une étude de référence établie au démarrage du programme. L'évaluation de l'impact se mesure sur une période plus longue. Le principal impact des programmes qui doit être mesuré devrait

porter sur la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des enfants. Ces informations sont partagées avec la Cellule de Suivi du DRSP, responsable du suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Ainsi un noyau analytique et un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer sont indispensables.

- Noyau analytique.** Il sera composé des représentants des structures en charge du suivi-évaluation sous tutelle de la primature, des structures privées d'analyse et de recherche en la matière, ainsi que des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage et de la pêche, et des plateformes nationales d'OP.
- Dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer.** Il sera animé par un comité de pilotage composé des différents ministères impliqués dans la gestion des programmes de développement agricole et rural, des différentes parties prenantes et des partenaires techniques et financiers.

L'ancrage institutionnel

Le ministère en charge de l'agriculture à travers la DAPS coordonnera le processus en relation avec les autres ministères intervenant dans le secteur.

Système de gouvernance

Le comité de pilotage sera chargé de fournir des conseils et orientations en vue de la réalisation des objectifs du SAKSS national et de promouvoir le plaidoyer et le dialogue. Il aura également à faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du SAKSS national, ainsi que des rapports d'activités techniques et financières. Il pourrait être coordonné à partir du ministère en charge des affaires de la CEDEAO, à travers la Cellule Nationale CEDEAO.

Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Sénégal, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Primature ; Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture ; Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ; Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes ; Ministère de l'Elevage ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures ; Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et l'Assainissement ; Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles et des PME ; Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance ; Ministère des Télécommunications, des TICS, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires ; Ministère du Commerce ; Ministre délégué chargé des Relations avec les Organisations Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.

Personnes ressources: Monsieur Ndiobo DIENE, Conseiller Technique du MAP : (+221) 77 569 38 07
 Madame Maimouna Lo GUEYE, Directrice de la DAPS : (+221) 77 532 70 68
 Madame Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal PNIA/DAPS: (+221) 77 651 20 43
 Monsieur Babacar BA, Point focal CEDEAO/DIEA: (+221) 77 513 51 21